



## Autocollants stationnement gênant

-----  
Par lqfl

Bonjour,

J'ai eu la mauvaise surprise de trouver trois autocollants "stationnement gênant" sur ma moto.

Contexte :

J'habite une résidence avec garages qui est gérée par deux bailleurs. J'ai accès aux garages grâce à la clé de mon appartement. Je ne paie pas de garage mais gare tout de même ma moto à l'abri, à l'entrée des garages dans un "couloir" de 3 mètres de large, le long du mur.

Mon bailleur m'avait donné la permission oral de me garer là puisque ça ne gêne personne (bien que mon bailleur nie maintenant avoir accepté cela).

La moto ne gêne en aucun cas, elle n'est pas garée dans le passage et l'espace est très grand. L'autre bailleur, après 8 mois a décidé de coller des autocollants sur ma moto (et un autre qui se gare là aussi), sans prévenir, sans discuter. La réelle raison est financière, je l'imagine, car ils préféreraient que je paie un garage (ce que je comprends).

Les autocollants ont été collés sur les rétroviseurs et sur le réservoir. Ceux-ci sont très compliqués à retirer, il laissent des traces sur le carénage (entre autres désagréments). Je suis étonné de leur comportement, pourquoi n'avez-vous pas choisi de me contacter pour me demander de ne plus me garer ici ?

D'après l'article 322-1, alinéa 2, cette pratique est illégale et passible de 3750€ d'amende.

Je ne souhaite pas porter plainte dans l'absolu, mais seulement qu'ils retirent eux-mêmes ces autocollants en prenant soin de ne pas faire de dégradation sur ma moto.

Sachant que je suis légalement en tort et que c'est à l'intérieur d'une propriété privée, si j'en venais à porter plainte, sera-t-elle retenue ou est-ce que je risque de me retourner contre moi ?

Merci pour votre aide

-----  
Par ESP

Bonjour

Il est préférable de chercher à vous garer ailleurs.

En effet, un règlement de propriété existe et fera loi aux yeux de la justice... Mais vous pouvez proposer une participation aux charges du garage ?

-----  
Par lqfl

J'ai déjà prévu de partager un garage avec l'autre motocycliste en question.

Ma question était simplement de savoir s'il y avait moyen de faire "levier" pour que la personne qui a collé ces autocollants les enlève d'elle-même (et puis on en parle plus). Je compte aller leur parler calmement, sans leur mettre la pression mais en sachant si derrière la loi me donne raison ou non.

Le règlement de propriété passe-t-il vraiment au-dessus des dégradations de bien privé ? Sous-entendu, si un dégât est fait sur ma moto alors qu'elle ne devrait pas être là, je serai quoi qu'il arrive perdant aux yeux de la loi ?

Je n'ai pas l'intention de passer plus d'énergie que nécessaire, ni de porter véritablement plainte. Simplement leur faire comprendre que la prochaine fois qu'il y a un problème, le dialogue est mieux venu que de passer par des moyens détournés...

-----  
Par ESP

Bien dit, prenez Rdv avec les président du conseil syndical pour savoir si cela vient d'eux ou du syndic.

-----  
Par lqfl

J'ai la confirmation par mail que cela vient du deuxième bailleur présent sur la résidence.

J'ai dû leur envoyer 3 e-mails avant qu'ils ne daignent me répondre une semaine après.

Suite à cela, ils ont confirmé avoir poser les autocollants et ont contacté mon bailleur pour qu'il me tape sur les doigts. Pour information, les deux bailleurs sont des gros groupes.

-----  
Par ESP

En tout cas, ils sont soucieux du respect des règles.

Concernant les autocollants , vous dites "Ceux-ci sont très compliqués à retirer, il laissent des traces sur le carénage"

Je connais bien le problème vis à vis du sport que je pratiquais. Soit ils soit plastifiés et on peut les retirer en chauffant, soit ils sont plutôt papiers et laissent une sous couche collante, qu'on enlève aisément avec un diluant adapté.

-----  
Par lqfl

Merci pour votre réponse.

Ils sont en papiers et laissent une sous couche de colle en effet.

J'avais juste peur qu'un dissolvant abîme la peinture mais en choisissant le bon, ça ne devrait pas poser de soucis.

Cette histoire m'a déjà coûté plus d'énergie que nécessaire mais je vais quand même aller leur parler... La manière dont ils ont été collé montre clairement qu'ils avaient l'intention de "nuire". Il aurait été tellement plus simple de poser un mot en demandant simplement de se garer ailleurs, ce que j'aurai compris (il y a deux bailleurs, lorsque l'un dit quelque-chose, l'autre dit l'inverse), à la place de faire les choses sournoisement. Dommage...